



03/12/2025

5 min

### Santé et environnement

## **PFAS : les résultats de la campagne nationale de mesure dans l'eau destinée à la consommation**

Partager

La campagne nationale de mesure des composés émergents dans l'eau potable menée par l'Anses de 2023 à 2025 s'est intéressée aux PFAS. La présence de substances appartenant à ce vaste groupe restait en effet jusqu'à présent insuffisamment documentée dans l'eau destinée à la consommation humaine. Sur les 35 PFAS recherchés, 20 ont été détectés dans des échantillons d'eau brute et 19 dans les échantillons d'eau distribuée au robinet. Certains ne sont présents que dans un seul prélèvement, tandis que d'autres sont plus fréquemment retrouvés, notamment le TFA, détecté dans 92 % des prélèvements d'eau distribuée comme d'eau brute. Les résultats de la campagne montrent que les concentrations des substances PFAS mesurées dans la grande majorité des prélèvements analysés sont inférieures aux limites réglementaires lorsqu'elles leur sont applicables.

### **Mieux connaître la contamination de l'eau destinée à la consommation humaine**

L'Anses mène régulièrement des campagnes **pour mesurer la présence de composés émergents dans l'eau**. L'objectif est d'améliorer la connaissance de la contamination des eaux brute et distribuée au robinet en France. Les composés ciblés lors de ces campagnes sont sélectionnés soit parce qu'ils ne font pas partie de la surveillance réglementaire de l'eau, soit parce que les données disponibles sur leur présence sont parcellaires. La campagne débutée en 2023 a porté sur des substances du groupe des [PFAS](#) (composés per- et polyfluoroalkylés).

Ces dernières années, ces substances ont fait l'objet de nombreux travaux menés notamment par l'Anses pour améliorer leur détection, connaître leur présence dans l'environnement et évaluer leur toxicité potentielle. **Pour autant, la présence des PFAS**

**dans l'eau de consommation est encore insuffisamment connue.** Seules quelques-unes de ces substances font l'objet d'une surveillance.

La [Directive européenne](#) relative à la qualité des eaux destinées à la consommation humaine a fixé une première liste de 20 PFAS à surveiller dans l'eau distribuée en France au plus tard au 12 janvier 2026. Ainsi, cette campagne de mesure de l'Anses visait à disposer d'un état des lieux de leur présence avant cette échéance et à **identifier d'autres substances PFAS susceptibles d'être surveillées en complément.**

### **35 PFAS recherchés dans l'eau du robinet**

En plus des 20 PFAS de la Directive, **15 autres PFAS ont également été recherchés** lors de cette campagne. Ils ont été sélectionnés selon plusieurs critères tels que leurs propriétés physico-chimiques (notamment leur affinité pour l'eau) ou encore l'existence de données mentionnant leur présence dans l'eau, en France ou à l'étranger.

La campagne de prélèvements s'est déroulée sur tout le territoire français, y compris les Outre-mers. **Plus de 600 échantillons d'eau brute et autant d'eau distribuée ont été analysés**, soit deux fois plus que lors des campagnes précédentes. Les échantillons proviennent de points de captage représentant au total environ 20 % de l'eau distribuée en France. Deux tiers des prélèvements ont été faits au niveau de points pour lesquels un risque potentiel de contamination par les PFAS était identifié par les Agences régionales de santé (ARS).

#### **Certains PFAS sont plus fréquents que d'autres**

Sur les 35 PFAS recherchés, **20 ont été détectés dans au moins un prélèvement d'eau brute et 19 dans l'eau distribuée.**

**Onze PFAS de la Directive européenne pour l'eau du robinet font partie de ces PFAS détectés**, dont trois sont plus fréquemment retrouvés : le PFHxS (21,7 % des échantillons d'eau distribuée), le PFOS (19,1 %) et le PFHxA (16,1 %). La Directive fixe, pour la somme des concentrations des 20 PFAS qu'elle considère, une limite de qualité à 100 ng/L. Seule une faible proportion des prélèvements dépasse cette valeur.

**Parmi les autres PFAS détectés, quatre sont dits conventionnels.** Cette dénomination désigne des PFAS qui sont composés de chaînes de plus de trois atomes de carbone. Ces PFAS, notamment le 6:2 FTSA, ont généralement été détectés dans des échantillons où se trouvait également au moins l'un des PFAS inclus dans la Directive. Cela montre que les PFAS inclus dans la Directive sont de bons indicateurs de la présence de PFAS conventionnels.

**Cinq PFAS à chaîne ultra-courte, c'est à dire des molécules avec un à trois atomes de carbone, ont également été recherchés.** Ces PFAS ont fait l'objet d'une attention particulière car cette catégorie n'est pas représentée dans les 20 PFAS dont la surveillance est prévue par la Directive. Leur présence semble indépendante de celle

des PFAS conventionnels. Trois d'entre eux sont présents dans plusieurs prélèvements. Le plus fréquent, le TFA (acide trifluoroacétique) a été retrouvé dans **92 % des échantillons d'eau brute comme distribuée**. Sa concentration varie fortement d'un échantillon à l'autre, la médiane étant de 780 ng/L dans l'eau distribuée. Par ailleurs, l'étude identifie, pour la première fois en France, la présence significative de TFMSA (acide trifluorométhanesulfonique), dans 13 % des échantillons, avec une concentration médiane de 28,5 ng/L dans l'eau distribuée.

### **Des résultats indispensables pour renforcer la surveillance des PFAS dans l'eau**

Les résultats de cette campagne complètent l'expertise de l'Anses publiée en octobre 2025, dans laquelle l'Agence a formulé des recommandations [pour améliorer la surveillance des PFAS](#) dans différents compartiments, dont l'eau. Certains PFAS détectés lors de la campagne de mesure pourraient être intégrés dans le plan pérenne de surveillance de l'eau, comme le recommande l'expertise. C'est notamment, parmi les PFAS à chaîne ultra-courte du TFA et, parmi les PFAS conventionnels, du 6:2 FTSA, plus fréquent parmi ceux non inclus dans la directive.

### **En savoir plus**